

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 3 février 2022

L'an deux mil vingt deux et le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 26 janvier 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusée représentée : Nelly LACAVE a donné pouvoir à Christophe SALLABERRY.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux**

Le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, en partenariat avec les syndicats d'énergie de Nouvelle Aquitaine, ont constitué un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques.

Il ajoute, qu'à sa demande, l'entreprise DALKIA, exploitant sélectionné à l'issue de la consultation, a établi un devis pour la maintenance des installations de la Commune dont le montant s'élève à 4 977,60 € TTC.

Cette action mutualisée visant à réaliser des économies, le Maire propose à ses collègues d'intégrer ce marché groupé par avenant, qu'il dépose sur le bureau.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de rapporter la délibération du conseil Municipal en date du 27 mai 2020 pour cette affaire ;

AUTORISE le Maire à accepter la proposition de l'entreprise DALKIA relative à la prise en charge des installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments communaux, ci-annexée.

Fait et délibéré à GUICHE, le 3 février 2022

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON